

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 1992

COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 30 mars 1992 à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. BOICHARD, M. de SURY (à partir de 18 h 50 - question n° 4), Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD (jusqu'à la question n° 3), Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. FUSTER, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY (à partir de 18 h 40, question n°3), M. FERRÉOL, Mme KUNSTLER (à partir de 18 h 30, question n° 2), M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. DAHOUI (jusqu'à 19 h 30), M. GALLAT (à partir de 19 h, question n° 4), M. GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. TOURRAIN, M. JACQUEMIN (à partir de 18 h 20, question n° 2), Mme CAMPBELL, M. MAILLARD (à partir de 18 h 45, question n° 3), M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. CHOMETTE, M. BAS, M. VIALATTE, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents : M. de SURY (jusqu'à 18 h 50, question n° 4), M. PINARD (à partir de la question n° 3), M. VUILLEMIN, M. MATHIEU, M. FOUSSERET, Mme DUFAY (jusqu'à 18 h 40, question n° 3), Mme KUNSTLER (jusqu'à 18 h 30, question n° 2), M. DAHOUI (à partir de 19 h 30), M. GALLAT (jusqu'à 19 h, question n° 4), M. JACQUEMIN (jusqu'à 18 h 20, question n° 2), M. MAILLARD (jusqu'à 18 h 45, question n° 3).

Secrétaire : M. RAGOT.

Procuration de vote :

Mandants : M. de SURY (jusqu'à 18 h 50, question n° 4), M. PINARD (à partir de la question n° 3), M. VUILLEMIN, M. MATHIEU, M. FOUSSERET, M. DAHOUI (à partir de 19 h 30), M. GALLAT (jusqu'à 19 h, question n° 4), M. JACQUEMIN (jusqu'à 18 h 20, question n° 2).

Mandataires : Mme VIEILLE-MARCHISET (jusqu'à 18 h 50, question n° 4), M. MAGNIN (à partir de la question n° 3), M. SCHWINT, M. ANTONY, M. BOICHARD, Mme TETU (à partir de 19 h 30), M. TABOURNOT (jusqu'à 18 h 20, question n° 2).

* * * * *
* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Député-Maire a félicité les membres du Conseil Municipal récemment élus ou réélus Conseillers Généraux et Régionaux.

Il a remercié également les membres de l'Assemblée de s'être joints aux actions et manifestations organisées à la Citadelle de Besançon pour protester contre le projet d'intervention du doyen d'âge du Conseil Régional lors de la séance d'installation de cette assemblée.

Il a souhaité par ailleurs que les débats en Conseil Municipal soient d'un niveau plus élevé, fourni, approfondi.

Enfin, M. le Député-Maire a présenté ses condoléances à M. l'Adjoint VUILLEMIN, pour le décès de sa mère.

M. TOURRAIN, Conseiller Municipal, a joint les félicitations du groupe «Une Ambition pour Besançon» à celles du Député-Maire pour l'élection des nouveaux Conseillers Généraux et Régionaux.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale a ensuite pris les décisions suivantes :

1. Conseil Municipal – Installation d'un nouveau Conseiller

M. le Député-Maire a procédé à l'installation de M. Jean-Claude CHOMETTE qui succède à M. Jean-François HUMBERT, démissionnaire.

2. Sinistre Immeuble rue de Franche-Comté – Subvention exceptionnelle au CCAS

M. le Député-Maire a remercié toutes les personnes qui ont conjugué leurs efforts pour porter secours aux habitants des appartements détruits : sapeurs-pompiers, agents de l'Office Public Municipal d'HLM, forces de police, Protection Civile, services municipaux et du CCAS, services sociaux, organismes logeurs ainsi que la Préfecture, le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales pour la solidarité manifestée en apportant des aides et des secours financiers.

M. l'Adjoint TISSOT a fait le point de la situation quant aux réparations des appartements endommagés et au relogement des sinistrés.

Enfin, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, a voté une subvention exceptionnelle de 120 000 F au Centre Communal d'Action Sociale.

3. Versement-Transport – Modification du taux

L'Assemblée Communale, à la majorité (11 Conseillers votant contre), a décidé de porter de 1 à 1,05 % le taux du versement-transport acquitté par les entreprises employant plus de 9 salariés sur la commune de Besançon.

4. Vote du Budget Primitif 1992

M. le Député-Maire a, au préalable, indiqué le plan de déroulement de cette discussion budgétaire.

Il a été décidé qu'après une présentation du budget par M. le Premier Adjoint BOICHARD, deux heures seraient consacrées au débat, les interventions de chaque Conseiller étant, selon le règlement, limitées à deux.

M. le Premier Adjoint BOICHARD a ensuite présenté une analyse du budget primitif de 1992.

Ce budget (budget principal et budgets annexes) s'élève à 1 086 MF et est en augmentation de 4,59 % par rapport au budget de 1991 (1 039 MF).

Cette augmentation est supérieure à l'inflation constatée en 1991 (+ 3,1 %) mais inférieure à l'augmentation du budget de 1991 (+ 5,49 %).

Les évolutions de la dette, des investissements, des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement courant permettent de dégager les orientations générales de ce budget.

1) L'annuité de la dette : sa progression (+ 5,5 %) est inférieure à celle de 1991 (+ 5,8 %). Elle passe de 127 MF à 134 MF.

Le taux moyen d'endettement, inférieur à 10 % pour une durée résiduelle moyenne d'environ 10 ans, place notre ville en bonne position en matière de gestion de dette.

2) Les investissements représentent plus de 103 MF. Avec les 13 MF de dépenses d'investissement imputées sur le BS 1992, ce sont 143 MF qui seront consacrés aux investissements, soit 14,7 % des dépenses totales du budget principal (14 % en 1991).

La maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement permet de faciliter la progression de l'autofinancement. Cette progression se poursuit en 1992 puisque les dépenses d'équipement autofinancées s'élèvent à 45 MF, soit un pourcentage de 31,5 %.

3) Les dépenses de personnel : elles évoluent faiblement (+ 1,75 %) mais il faut préciser que certaines dépenses (régime indemnitaire) ont été transférées sur les budgets annexes et sur le budget du CCAS.

La progression du crédit de personnel permanent est de 3,5 %, soit un pourcentage légèrement inférieur à celui de 1991 (3,80 %).

Cette augmentation prend en compte les évolutions de carrières notamment liées à l'application du protocole DURAFOUR ainsi que l'augmentation des salaires de la fonction publique.

Une réduction d'une quinzaine d'emplois est prévue pour 1992 (9 en 1991).

Les dépenses de personnel permanent, subvention complémentaire au CCAS comprise, représentent 49 % des dépenses totales de fonctionnement.

La réduction constatée au cours des trois exercices précédents (49,7 % en 1989, 49,5 % en 1990 et 49,4 % en 1991) se poursuit donc un peu plus vite.

4) les autres dépenses de fonctionnement (fournitures, locations, prestations à l'entreprise, subventions et participations).

Elles progressent de 4,2 % (de 304,3 MF en 1991 à 317 MF) et représentent 41,2 % des dépenses de fonctionnement.

Les frais de fonctionnement courant des services n'augmentent que de 1 % soit 2 points au-dessus de l'inflation constatée en 1991.

Les crédits de subvention passent de 113,9 MF à 96,1 MF. A noter toutefois l'intégration du régime indemnitaire dans les rémunérations alors qu'il figurait en 1991 en subvention.

En ce qui concerne les recettes, on peut noter les observations suivantes :

- **la DGF** progresse de 2,43 % (de 180,8 MF à 185,2 MF) c'est-à-dire à l'augmentation minimum prévue par les textes, ce qui est le cas de la plupart des villes de plus de 100 000 habitants. Cette faible évolution pourra être compensée par la Dotation de Solidarité Urbaine dont le montant (entre 3 MF et 4 MF attendus en 1992) sera inscrit au BS.

- **les recettes fiscales** : la taxe d'habitation n'augmentera pas plus que l'inflation (+ 3,1 %).

L'évolution des bases de chacune des 4 taxes est cette année nettement supérieure à l'évolution constatée en 1991. Le produit fiscal augmentera donc de 26,6 MF par rapport au produit voté en 1991 (soit + 8 %).

- **l'emprunt** sera porté à 98 MF contre 91,9 MF en 1991.

Les recettes globales (investissement et fonctionnement) s'élèvent à 961 486 632 F (produit des contributions directes et reprise anticipée inclus) soit une augmentation de 4,75 % par rapport à 1991.

L'équilibre global du budget principal est assuré par une reprise de 10 MF sur le solde du Compte Administratif de 1991 (égale à celle effectuée en 1991 sur le solde du Compte Administratif de 1990). Compte tenu donc de cette reprise et du vote de 13 MF de dépenses d'investissement au BS 1992, le montant des fonds disponibles sera de 10,6 MF.

Les budgets annexes augmentent globalement de 3,4 % soit légèrement plus que l'inflation.

Les dépenses d'investissement, tout en restant importantes, sont en diminution (- 12,9 % pour le budget des Eaux et - 5,8 % pour le budget Assainissement).

Par contre, les dépenses de fonctionnement sont en nette progression, justifiée essentiellement par l'application de nouvelles règles comptables en matière de dette et de prise en charge du régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 1992, charges qui alourdissent anormalement ce poste de dépenses lors de l'exercice 1992.

Ces budgets annexes participent, chacun dans leur domaine respectif, à l'équilibre général du budget de la Ville en prenant en charge les dépenses relevant de son secteur d'activité.

Un large débat a été ouvert auquel ont pris part Mmes et MM. BOICHARD, TOURRAIN, SCHWINT, MAILLARD, ALAUZET, JACQUEMIN, BULTOT, GALLAT, MAGNIN, FOLSCHWEILLER, NACHIN, PONÇOT, KUNSTLER, REGNIER, FUSTER, JEANNEROT, BARETJE, PIERLOT.

Mme BULTOT, Adjointe, a demandé que son titre d'adjoint lui soit retiré ou que ses délégations lui soient rendues. M. le Député-Maire lui a précisé qu'il ne reviendrait pas sur sa décision et qu'il n'était pas en son pouvoir de lui retirer son titre d'adjoint, la seule solution pour cela consistant pour elle à démissionner de ce poste.

M. le Député-Maire a conclu et fait procéder au vote du budget dont les balances s'établissent comme suit :

Récapitulation générale budgets annexes

	Eaux		Assainissement		SSADPA		Forêts	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement Fonctionnement	(1) 16 666 000 32 912 000	(1) 6 446 000 43 132 000	(2) 34 776 700 22 441 300	(2) 25 076 000 32 142 000	36 920 1 521 207	0 1 558 127	1 436 700 2 833 650	25 500 4 244 850
Amortissement technique des immobilisations (Investis. (Fonction.))	4 381 447	4 381 447	7 056 700	7 056 700	36 920	36 920	691 942	691 942
Totaux mouvements réels	53 959 447	53 959 447	64 274 700	64 274 700	1 595 047	1 595 047	4 962 292	4 962 292
Prélèvement pour équilibre de la section d'investis. (Investis. (Fonction.))	5 838 553	5 838 553	2 644 000	2 644 000	0	0	719 258	719 258
Totaux mouvements budgétaires	59 798 000	59 798 000	66 918 700	66 918 700	1 595 047	1 595 047	5 681 550	5 681 550

(1) y compris 5 MF emprunt globalisé

(2) y compris 16,826 MF d'emprunts : 15,142 MF globalisé et 1,684 MF emprunts Agence Financière de l'Eau

Balances et récapitulatifs (opérations réelles)

	Dépenses				Recettes			
	Investissement		Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement	
	1991	1992	1991	1992	1991	1992	1991	1992
Budget Principal	178 212 027	192 498 941	739 705 326	768 987 691	129 578 814	128 749 480	788 338 539	832 737 152
Eaux	19 140 000	16 666 000	33 562 848	37 293 447	13 005 848	10 827 447	39 697 000	43 132 000
Assainissement	36 938 000	34 776 700	24 936 500	29 498 000	34 019 500	32 132 700	27 855 000	32 142 000
SSADPA	32 922	36 920	1 284 449	1 558 127	32 922	36 920	1 284 449	1 558 127
Forêts	1 459 160	1 436 700	3 319 090	3 525 592	643 190	717 442	4 135 060	4 244 850
Totaux	235 782 109	245 415 261	802 808 213	840 862 857	177 280 274	172 463 989	861 310 048	913 814 129

Récapitulation 1992 (opérations réelles)

	Dépenses				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	192 498 941	16 666 000	34 776 700	36 920	1 436 700
Fonctionnement	768 987 691	37 293 447	29 498 000	1 558 127	3 525 592
Totaux	961 486 632	53 959 447	64 274 700	1 595 047	4 962 292

	Recettes				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	128 749 480	10 827 447	32 132 700	36 920	717 442
Fonctionnement	832 737 152	43 132 000	32 142 000	1 558 127	4 244 850
Totaux	961 486 632	53 959 447	64 274 700	1 595 047	4 962 292

Evolution générale du Budget Principal : 43 569 279 F soit + 4,75 %
 Evolution générale du Budget Eaux : 1 256 599 F soit + 2,38 %
 Evolution générale du Budget Assainissement : 2 400 200 F soit + 3,88 %
 Evolution générale du Budget SSADPA : 277 676 F soit + 21,08 %
 Evolution générale du Budget Forêts : 184 042 F soit + 3,85 %

Récapitulation générale (Opérations réelles)

	1991		1992	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	235 782 109	177 280 274	245 415 261	172 463 989
Fonctionnement	802 808 213	861 310 048	840 862 857	913 814 129
Totaux	1 038 590 322	1 038 590 322	1 086 278 118	1 086 278 118

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) : 47 687 796 F soit + 4,59 %.

Le budget général de l'exercice 1992 (budgets annexes compris) est adopté à la majorité (14 Conseillers ayant voté contre).

5. Fiscalité communale 1992 – Fixation du taux de chacune des 4 taxes directes locales

A la majorité (11 Conseillers ayant voté contre, 3 s'étant abstenus), l'Assemblée Communale a fixé comme suit le taux 1992 des 4 taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 17,86
- Foncier bâti : 19,31
- Foncier non bâti : 21,12
- Taxe professionnelle : 14,26

6. Exercice 1992 :

a) Financement de divers investissements au Budget Supplémentaire

Adopté à l'unanimité moins 14 abstentions (pour un montant total de 13 MF).

b) Ouverture de crédits au Budget Supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

7. Comptabilité – Constitution de provisions pour risques financiers et litiges

Adopté à l'unanimité.

8. Exercice 1992 – Comptabilité – Emploi du crédit pour dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

9. Centre Régional de la Propriété Forestière – Election des Administrateurs – Désignation du délégué de la Ville à la Commission Communale chargée de l'établissement des listes électorales

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a désigné M. VUILLER Jean-Louis, exploitant agricole à Besançon pour siéger à la Commission Communale de l'établissement des listes électorales composant le collège départemental des propriétaires et forestiers.

10. Garantie d'emprunt à la SAIEMB – Modification de la délibération du 30 mars 1979

Adopté à l'unanimité, M. PONÇOT, Président de la SAIEMB ne prenant pas part au vote.

11. Subventions :

a) aux sportifs bisontins sélectionnés pour les Jeux Olympiques de Barcelone

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une bourse de 10 000 F à chacun des sept sportifs bisontins de haut niveau présélectionnés pour les jeux de Barcelone.

Sont concernés :

Lutte greco – Club Pugilistique Bisontin : YALOUZ Ghani, MEISS Henri

Lutte libre – Club Pugilistique Bisontin : TUDESCA Max

Sports équestres – Etrier Bisontin : DUROY Marie-Christine

Kayak monoplace – Sport Nautique Bisontin : BOCCARA Philippe,

Canoë-slalom – Sport Nautique Bisontin : LAZAK Françoise et FALOCI Carlo.

b) aux sociétés sportives amateurs – 1^{ère} répartition au titre de l'année 1992

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

PCN : Participations à des Compétitions Nationales

Code tiers	Clubs	Disciplines	Cotation	Valeur du point : 48,00	PCN	Subvent. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code analytique
11673	ACS Escale Fontaine Ecu	Foot	80,00	3 840			3 840		1220
11670	AFFB	Foot	70,00	3 360	5 000		8 360		1253
0	AJ Besançon	Foot	Cotizat.	0			0		0
1246	ARB	Rugby	136,00	6 528			6 528		1246
10138	AS Don Quichotte	Foot	70,00	3 360			3 360		6619
12260	AS Orchamps	Foot	Cotizat.	0			0		1214
0	ASA Séquanie	Automobile	Cotizat.	0			0		0
14657	ASC Montrapon La Butte	Foot	200,00	9 600			9 600		1198
16239	ASC Tilleroyes	Foot	30,00	1 440			1 440		1203
5589	ASC Velotte	Foot	90,00	4 320			4 320		1234
0	ASCC Bregille	Handi Sport	24,00	1 152			1 152		0
22054	AS Cité Brulard	Foot	30,00	1 440			1 440		20962
0	ASEP Les Oiseaux	Escrime	19,00	912			912		0
0	ASEP Les Oiseaux	Karaté	34,32	1 647			1 647	2 559	0
22115	ASEP Les Oiseaux	Omnisports	0,00	0			0		1298
0	ASPTT	Ath. C. sur piste	6,00	288			288		0
0	ASPTT	Ath. C. sur route	87,00	4 176			4 176		0
0	ASPTT	Foot	Prestat.	0			0		0
0	ASPTT	Hand	Prestat.	0	10 000		20 000		0
0	ASPTT	Natation	Prestat.	0			0		0
0	ASPTT	Tennis de table	Prestat.	0	6 000		10 000		0
11883	ASPTT	Omisports	0,00	0			0	54 928	1185
1215	ASQP	Basket	67,00	3 216			3 216		1215
1206	ASQP	Volley	168,00	8 064	35 000		43 064		1206
13828	ATC Marocains Besançon	Foot	30,00	1 440			1 440		21653
0	Aiglon Sports	Gymnastique	Forfait	3 462			3 462		0
15158	AMCB	Cyclisme	81,00	3 888			3 888		1194
0	Amicale de la Préfecture	Hand	14,00	672			672		0
13835	Amicale Motocycliste	Motocyclisme	Prestat.	0			0		3320
13768	Aqua Sport	Plongée	57,50	2 760			2 760		1213
12253	Arc Club	Tir à l'Arc	25,00	1 200			1 200		1226
181	BB Comté	Basket	188,00	9 024	21 060		30 084		1216
11669	BBC	Basket	10,00	480			480		1258
0	BKBC	Boxe américaine	Cotizat.	0			0		0
0	BRC	Basket	120,00	5 760			5 760		0
0	BRC	Foot	420,00	20 160	21 060		41 220		0
0	BRC	Tennis de table	37,00	1 776			1 776		0
0	BRC	Cyclisme	46,00	2 208			2 208		0
0	BRC	Arts martiaux	74,58	3 579			3 579		0
0	BRC	Escrime	102,00	4 896			4 896		0
0	BRC	Tennis	63,60	3 052	5 000		8 052		0
12966	BRC	Omnisports	0,00	0		43 078	43 078	110 569	1237

Code tiers	Clubs	Disciplines	Cotation	Valeur du point : 48,00	PCN	Subven t. except.	Total club ou section	Total clubs omni-sports	Code analy-tique
0 0 0 14816	BUC BUC BUC BUC	Volley Plongée Escrime Omnisports	Forfait Forfait Forfait Forfait	0 0 0 4 030			0 0 0 4 030	4 030	0 0 0 1193
0 12269 11668 0 12041 20039 15177	BVL Balise 25 Bas Ball Club Besançon Pêche Compét. Besançon CR Besançon Skating Club Bisons	Deltaplane C. d'orientation Base-Ball Pêche Compét. Cyclotourisme Patinage artist. Foot américain	Forfait 33,66 90,00 1 ^{ère} année Forfait 172,00 61,00	1 144 1 615 4 320 0 1 144 8 256 2 928		5 000 5 000	1 144 1 615 4 320 0 1 144 8 256 7 928		0 1261 1248 0 1225 19328 1997
0 0 0 11921	Bousbotte Bousbotte Bousbotte Bousbotte	Foot Gymnastique Volley Omnisports	30,00 Hrs comp. Hrs comp. 0,00	1 440 0 0 0			1 440 0 0 0	1 440	0 0 0 1205
12341 11856 14817 14219 11872 0 0 12967 10867 0 0 14818 9676 11930 14819 12977 12363 1192 12970	Budo Club CAF CBSG CMB CPB CS Marocain CTPB Centre Demi Fond Centre Ecole Parachut. Centre Médico-Sportif Centre Omnisports Cercle Suisse Citadelle Club de Tir Bisontin Club Orientation Comtois District Pétanque Dojo Franc-Comtois ESB Entente Magellan	Judo Alpinisme Hockey/glace Athlétisme Lutte Foot Tir Cycl. sur piste Parachutisme C. Médico- Spor. Handi Sport Foot Gymnastique Tir C. d'orientation Pétanque Arts martiaux Hand Tennis de table	20,46 Forfait 81,00 57,00 116,00 30,00 129,00 12,00 Forfait Forfait Prestat. Cotizat. Forfait 26,00 27,72 Forfait 204,60 316,00 14,00	982 24 640 3 888 2 736 5 568 1 440 6 192 576 2 129 6 901 0 0 2 525 1 248 1 330 3 598 9 820 15 168 672		14 040 2 000 3 000	982 24 640 17 928 4 736 8 568 1 440 6 192 576 2 129 6 901 0 0 2 525 1 248 1 330 3 598 18 535 57 288 672		1239 1186 1217 1231 1191 0 1348 1336 1247 0 0 6632 1222 1200 1250 1221 7672 1192 1186
0 0 0 14857	Etoile Saint-Ferjeux Etoile Saint-Ferjeux Etoile Saint-Ferjeux Etoile Saint-Ferjeux	Tennis Tennis de table Cyclisme Omnisports	21,15 5,00 54,00 0,00	1 015 240 2 592 0			1 015 240 2 592 0	3 847	0 0 0 1263
12424 0 1230 22303 14862 0 0 12340 17977 11671 14860 0 0 0 1184 12670	Etrier Bisontin FC Antillais FC Bregille FC Saint-Ferjeux Française Franche-Comté Judo Futuris Club Gant d'Or Gentlemen Indépendante Comtoise Jeunesse de Palente Judo-Club Karaté Do Shotokan Moto Club OB OCB	Equitation Foot Foot Foot Haltérophilie Judo Boxe française Boxe anglaise Foot Gymnastique Gymnastique Judo Karaté Motocyclisme Rugby Hand	Forfait 30,00 120,00 190,00 30,00 34,32 Cotizat. 60,00 0,00 468,00 Forfait 17,82 Cotizat. Cotizat. 218,00 15,00	4 166 1 440 5 760 9 120 1 440 1 647 0 2 880 1 440 22 464 3 186 855 0 0 10 464 720		1 000 1 000	4 166 1 440 5 760 9 120 2 440 2 647 0 2 880 1 440 24 464 3 186 855 0 0 35 464 720		1208 0 1230 1240 1229 17668 0 1235 14401 1218 1212 0 0 0 1184 1252

Code tiers	Clubs	Disciplines	Cotation	Valeur du point : 48,00	PCN	Subvent. except.	Total club ou section	Total clubs omni-sports	Code analytique
0	PSB	Arts martiaux	31,35	1 504			1 504		0
0	PSB	Athlétisme	660,00	31 680			31 680		0
0	PSB	Foot	410,00	19 680			19 680		0
0	PSB	Hand	47,00	2 256			2 256		0
0	PSB	Tennis	24,30	1 166			1 166		0
0	PSB	Tennis de table	48,00	2 304			2 304		0
14211	PSB	Omnisports	0,00	0	2 000	36 825	38 825	97 415	1232
15406	Palmeraie	Foot	20,00	960			960		19240
13841	Planoise Karaté Académy	Karaté	24,42	1 172			1 172		13731
6628	Portugais	Foot	110,00	5 280			5 280		6628
11330	ROB	Boxe Anglaise	80,00	3 840			3 840		1238
0	SNB	Aviron	212,00	10 176			10 176		0
0	SNB	Canoë-Kayak	159,00	7 632			7 632		0
0	SNB	Natation	253,00	12 144			12 144		0
2557	SNB	Omnisports	0,00	0	5 000	33 640	38 640	68 592	1219
12671	Saint-Claude	Gymnastique	186,00	8 928		5 000	13 928		9843
14863	Sprinter Club	Cycl. sur piste	Cotizat.	0			0		3328
0	Team Fun Rockets	Skate	Cotizat.	0			0		17678
12257	Tennis de table Planoise	Tennis de table	36,00	1 728			1 728		775
1243	Tri Action Club	Triathlon	58,00	2 784			2 784		1243
0	UCB	Cyclisme	39,00	1 872			1 872		0
0	UNSS	Sport scolaire	100,00	4 800			4 800		0
16247	US Port Douvot	Foot	30,00	1 440			1 440		1210
0	USEP	Sport scolaire	120,00	5 760			5 760		0
12672	USPV Besançon	Foot	90,00	4 320			4 320		1242
14864	Union Bouliste	Lyonnaise	Forfait	3 598			3 598		1333
11858	Utinam	Tir	218,00	10 464			10 464		1201
12557	VBCB	Volley	102,00	4 896			4 896		1227
15309	Volant Bisontin	Badminton	113,00	5 424			5 424		1223
		Totaux	8 264,80	457 227	209 280	126 258	792 765		

12. Exercice 1991 – Gestion du stationnement payant et de la fourrière municipale – Bilan des activités – Régularisation

Adopté à l'unanimité.

13. Syndicat Mixte des transports Péri-urbains du Grand Besançon – Adhésion de la Ville – Désignation des représentants

A l'unanimité moins l'abstention du groupe «Une Ambition pour Besançon», le Conseil Municipal :

1) s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la Ville de Besançon au Syndicat Mixte des Transports péri-urbains du Grand Besançon,

2) a délégué Mme Paulette KUNSTLER et M. Gérard JUSSIAUX en qualité de titulaires et MM. Bernard RÉGNIER et Hervé TABOURNOT en qualité de suppléants pour représenter la Ville de Besançon au sein de ce syndicat mixte.

14. Zone Industrielle de Besançon-Thise-Chalezeule – Location d'un entrepôt – Bail au profit de la Ville avec la SCI Les Genevriers

Adopté à l'unanimité (loyer de 177 900 F TTC révisable chaque année au 1er janvier).

15. Immeuble communal 10 rue Lavoisier :

a) Résiliation du contrat de location avec promesse de vente à la Société Interlac

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

b) Cession de l'immeuble à la Société Photo Lab'Services

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

La séance est levée à 21 heures 40.

Hôtel de Ville, le 2 avril 1992
Le Député-Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché le 3 avril 1992
conformément à la loi,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,